

Annexe C - Cartes de localisation du système de déneigement et de déglacage de niveau 3

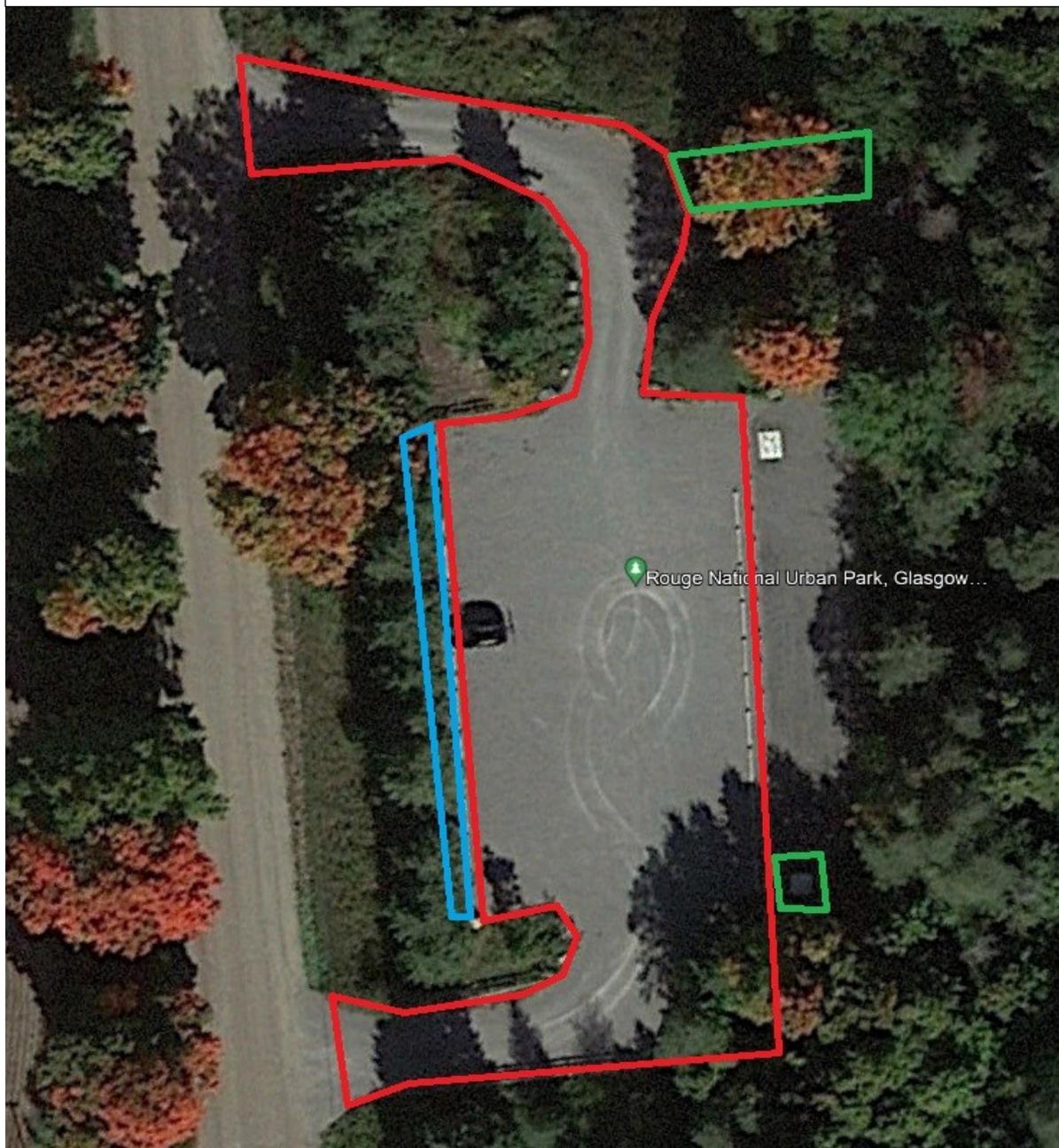
4.3.1. 1867, chemin de concession n° 2, Uxbridge (Ontario) (parc de stationnement du sentier de Glasgow)

Légende:

Bordé en rouge: superficie à labourer.

Bordé de bleu: Aire de déneigement.

Bordé de vert: Les chemins, les escaliers et les allées doivent être dégagés et la glace.



4.3.2. 5460, ligne de touche 30, Pickering (Ontario) (Parc de stationnement du début du sentier de la ligne de touche 30)

Légende:

Bordé en rouge: superficie à labourer.

Bordé de bleu: Aire de déneigement.

Bordé de vert: Les chemins, les escaliers et les allées doivent être dégagés et la glace.



4.3.3. 190, chemin de concession n° 9, Pickering (Ontario) (Parc de stationnement du début du sentier du chemin de concession n° 9)

Légende:

Bordé en rouge: superficie à labourer.

Bordé de bleu: Aire de déneigement.

Bordé de vert: Les chemins, les escaliers et les allées doivent être dégagés et la glace.



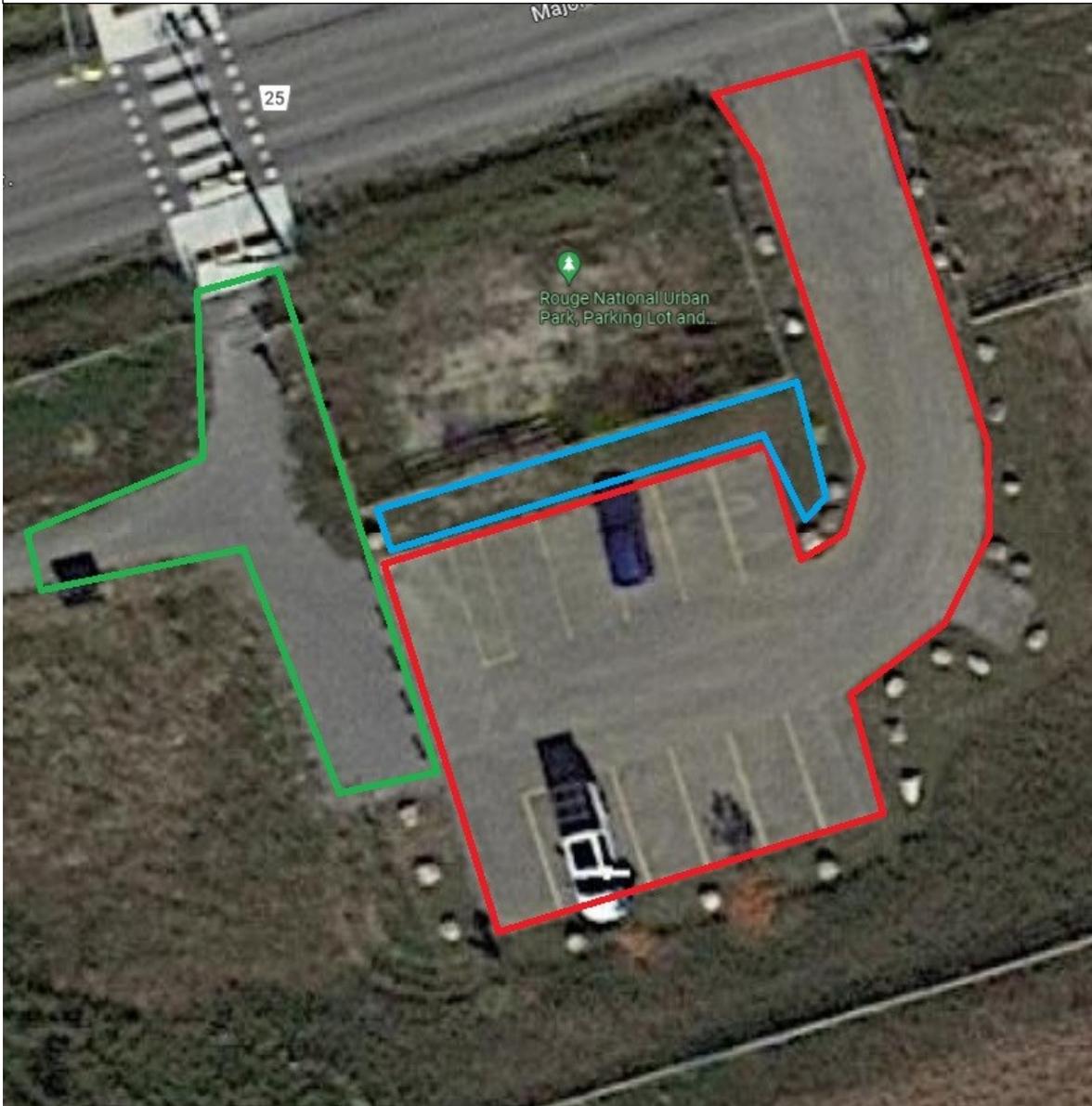
4.3.4. 7322, promenade Major Mackenzie Est, Markham, (Ontario) (parc de stationnement du début du sentier Major Mackenzie)

Légende:

Bordé en rouge: superficie à labourer.

Bordé de bleu: Aire de déneigement.

Bordé de vert: Les chemins, les escaliers et les allées doivent être dégagés et la glace.



4.3.5. 7741, 16^e Avenue, Markham (Ontario) (parc de stationnement du début du sentier de la 16^e avenue)

Légende:

Bordé en rouge: superficie à labourer.

Bordé de bleu: Aire de déneigement.

Bordé de vert: Les chemins, les escaliers et les allées doivent être dégagés et la glace.



4.3.6. 7914, 14^e Avenue, Markham (Ontario) (parc de stationnement du début du sentier Monarch)

Légende:

Bordé en rouge: superficie à labourer.

Bordé de bleu: Aire de déneigement.

Bordé de vert: Les chemins, les escaliers et les allées doivent être dégagés et la glace.



4.3.7. 7373, route Reesor, Markham (Ontario) (Parc de stationnement du début du sentier Monarch)

Légende:

Bordé en rouge: superficie à labourer.

Bordé de bleu: Aire de déneigement.

Bordé de vert: Les chemins, les escaliers et les allées doivent être dégagés et la glace.

